



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

N° : 2025/1411/03

**OBJET : RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ET
EXTENSION DE LA SALLE
POLYVALENTE - DEMANDES
DE SUBVENTIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20251114-2025141103b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Le vendredi 14 novembre 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian ALLOIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses délibération du 14 mars 2023 par laquelle il avait été décidé de faire appel à un assistant maîtrise d'ouvrage, la société Services AMO, pour le projet de rénovation énergétique et d'extension de la salle polyvalente et du 7 octobre 2025 par laquelle il avait été décidé de retenir comme maître d'œuvre le cabinet d'architectes Figural.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte de faire réaliser les travaux de rénovation énergétique et extension de la Salle Polyvalente,
2. Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Département, de la Région, de l'État, de l'Agence nationale du sport, de l'Europe et de toute autre instance susceptible d'en attribuer, pour un montant de dépenses global de 2 406 317,50 € HT, qui comprend :
 - Travaux : 1 955 289,00 € HT
 - Études : 231 284,62 € HT
 - Communication : 2 500,00 € HT
 - Divers : 217 243,88 € HT
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Christian ALLOIN